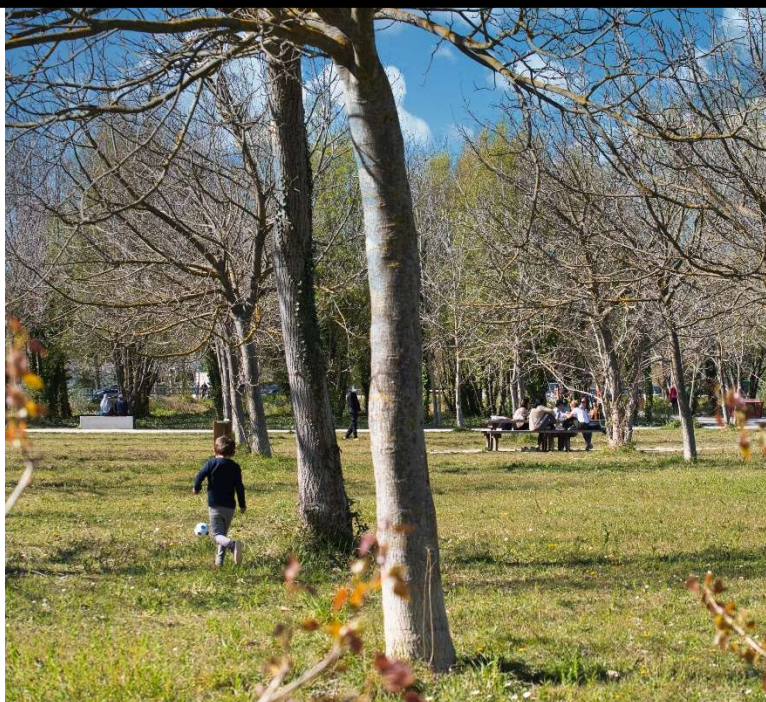


2021

Nîmes Métropole Rapport Développement durable





Chères habitantes,
Chers habitants de Nîmes Métropole,

Comme chaque année, l'Agglomération produit un Rapport de Développement durable (RDD) permettant de dresser un bilan annuel de nos actions entreprises sur l'ensemble du territoire en matière de développement durable.

Car Nîmes Métropole a son rôle à jouer dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un « *développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ».

Telle est la définition du développement durable officialisée en 1992 par le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations Unies. Trois piliers la soutiennent : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

Telles sont les missions & compétences dont notre écométropole a la responsabilité. Pour 2021, nous avons ainsi retenu une quinzaine de projets forts, d'ampleurs différentes, pour illustrer la diversité des actions menées par l'Agglomération dans une optique de durabilité.

Ce recensement est volontairement non exhaustif afin qu'il reste accessible au plus grand nombre. Nous avons construit ce rapport sous forme de fiches actions avec une grille de lecture permettant de comprendre les enjeux sociaux et environnementaux auxquels fait face notre Agglo.

Objectif de ce RDD ? Être un outil de dialogue qui nous permet d'expliquer nos politiques publiques, notre fonctionnement et nos modalités d'application aux habitants. Il revient notamment sur les temps forts de l'année écoulée.

Bonne lecture à toutes et tous,

Franck PROUST,
Président de Nîmes Métropole



SOMMAIRE

p.2	Edito du Président de Nîmes Métropole
p.4	L'Agglo en route pour la transition écologique
p.5	Action 1 - Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)
p.7	Action 2 - L'appel à projets Plan Climat
p.9	Action 3 - Le Projet alimentaire territorial (PAT)
p.11	Action 4 - « Tous au Bois »
p.13	Action 5 - « Territoire 100% Compostage »
p.15	Action 6 - Partenariat avec la Ligue contre le cancer
p.16	L'Agglo & la gestion circulaire des déchets
p.17	Action 7 - La Vaccination Party
p.19	Action 8 - La navette Vaccination
p.21	Action 9 - Prix IMBP 2020
p.23	Action 10 - Job-dating T2
p.25	Action 11 - Concertation PAPI 3
p.27	Action 12 - Partenariat avec l'UFC-Que Choisir
p.29	Action 13 - « Les ZAE se mettent au vert »
p.31	L'Agglo & la gestion des zones d'activités
p.32	Action 14 - Généralisation du télétravail

L'AGGLO EN ROUTE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE !

DES ACTIONS CONCRÈTES SUR LE TERRITOIRE



DEPUIS 2018
RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES (ZAE)
Avantages Économiser les
consommations d'énergie & réduire
la pollution lumineuse

LE SAVIEZ-VOUS ?

Ce marché
de performance
énergétique est
partagé avec la Ville
de Nîmes



JANVIER 2019
INSTALLATION D'UNE MOQUETTE
SOLAIRE SUR LE TOIT DU STADE
NAUTIQUE NEMAUSA
Avantage Chauffer l'eau des bassins
de la piscine via une énergie propre,
gratuite et illimitée : le soleil !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Nemausa est le site
le plus énérgivore
du patrimoine
de Nîmes
Métropole



ET À L'HORIZON 2022-2023 ?

UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE
AU SOL SUR LE BASSIN DE
RÉTENTION DE LA ZAE MITRA
Avantages Produire de l'énergie
renouvelable, réduire les rejets
polluants & préserver
les ressources naturelles

DES SERRES PHOTOVOLTAÏQUES
SUR LE SITE DE VALLONGUE

Avantages Trouver des cépages adaptés
aux changements climatiques & accompagner
les viticulteurs dans la transition écologique



DEPUIS 2020
ALIMENTATION DU PARC D'ÉCLAIRAGE
PUBLIC ET DU PATRIMOINE DE L'AGGLO
EN ÉLECTRICITÉ 100 % D'ORIGINE
RENOUVELABLE ET CERTIFIÉE
Avantage Économiser les
consommations d'énergie d'ici 2023

DES OUTILS POUR ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

DEPUIS 2021
GESTION DIFFÉRENCIÉE
DES ESPACES VERTS
DES ZAE
Avantages Baisser
la consommation
d'eau & préserver
la biodiversité

DEPUIS 2014
UN SERVICE DE
« CONSEILLER EN ÉNERGIE
PARTAGÉ » POUR LES
COMMUNES DE L'AGGLO
Avantages Les
accompagner dans la mise
en place de nouveaux
modes de consommation
énergétique & le
développement des
énergies renouvelables

DEPUIS 2020
UN CADASTRE SOLAIRE
POUR L'ESTIMATION DES
TOITURES DES
PARTICULIERS
ET PROFESSIONNELS
Avantages Promouvoir &
développer la production
d'énergie solaire en toiture
sur le territoire
(nîmes-metropole.
cadastre-solaire.fr)

DEPUIS 2021
UN APPEL À PROJETS
ANNUEL SPÉCIAL « PLAN
CLIMAT » POUR LES
ENTREPRISES &
ASSOCIATIONS
Avantage 100 000 €
de dotation globale pour les
aider à passer à l'action

Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)

Pierre angulaire de la transition énergétique

Impact ODD¹ :

- (7) Énergie propre et d'un coût abordable
- (11) Villes et communautés durables
- (12) Consommation et production responsables
- (13) Lutte contre les changements climatiques
- (17) Partenariats pour la réalisation des objectifs

Approuvé par le Conseil communautaire le 8 février 2021, le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) va permettre à l'Agglo de conduire une politique de transition écologique et climatique sur son territoire. Une démarche à la fois stratégique et opérationnelle qui a débuté par une phase de diagnostic dont la restitution a eu lieu en septembre.

Le changement climatique est d'ores et déjà visible sur notre territoire au travers de la modification des saisons et la perte de la biodiversité. D'ici 80 ans, si des actions ne sont pas mises en œuvre au niveau mondial, la température augmentera de 4°C, entraînant sécheresse, îlots de chaleur urbains, incendies, pénurie d'eau et augmentation du risque d'inondations. Il impacte également les activités économiques, telles que la viticulture, l'élevage, l'industrie et le tourisme.

Conscients de la sensibilité du territoire face à ces évolutions, les élus ont décidé de s'emparer de cette question et d'engager l'adaptation des activités du territoire à ces nouvelles variables. Le PCAET est une dynamique à laquelle tous les habitants de Nîmes Métropole sont associés puisqu'elle induit de faire évoluer nos comportements d'aujourd'hui pour mieux répondre aux enjeux de demain.

Initié fin avril 2021, ce diagnostic a été établi avec l'aide de deux bureaux d'études spécialisés dans les enjeux liés au changement climatique. Le diagnostic a permis de traiter de diverses thématiques notamment la préservation de la qualité de l'air, la réduction des gaz à effet de serre, le développement d'énergies renouvelables et la maîtrise énergétique mais aussi,

¹ Au cœur de l'Agenda 2030, 17 objectifs de développement durable (ODD) ont été fixés par l'Organisation des Nations-unies. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays – et donc notre territoire –, tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, l'égalité des genres, la prospérité économique ou l'agriculture, etc.

l'adaptation de notre territoire aux effets du dérèglement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

Désormais place aux résultats, première étape avant d'élaborer la stratégie et le plan d'actions qui conduiront la transition énergétique et écologique de notre territoire. D'ores et déjà, les maîtres mots sont « atténuation » ou comment éviter l'ingérable, et « adaptation » ou comment gérer l'inévitable.

Selon le diagnostic, 90% des émissions de gaz à effet de serre sont liées à la consommation d'énergie. Les secteurs des transports routiers (44%) et des bâtiments (52%) sont les premiers postes de la consommation énergétique sur le territoire de l'agglomération. L'un des défis à relever est de développer les énergies renouvelables, comme le photovoltaïque, adapté à l'ensoleillement du territoire. Aujourd'hui, à peine 7% de l'énergie consommée est d'origine renouvelable.

Un autre enjeu concerne le carbone stocké dans les sols et la biomasse. Ce phénomène naturel atténue l'effet de serre en empêchant le CO₂ de partir dans l'atmosphère. Il conviendra ainsi de favoriser la revégétalisation des sols.

Objectif ? Faire de l'Agglo un territoire à énergie positive, c'est-à-dire produisant plus d'énergie que celle consommée. A ce titre, le PCAET est la véritable pierre angulaire de la transition énergétique, de la lutte contre le changement climatique et de l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire de Nîmes Métropole.

Dans ce cadre, l'utilisation des énergies renouvelables est un levier sur lequel intervenir, via le développement des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments de l'Agglomération par exemple, ou la recherche de zones propices à l'implantation de parcs éoliens. La transition énergétique de l'habitat est aussi une priorité avec la rénovation des maisons individuelles, de l'habitat collectif et la substitution des systèmes de chauffage fioul et GPL.

Le PCAET est un projet concerté avec les acteurs du territoire et les habitants. Avec le Plan de mobilité (PDM) et le Projet alimentaire territorial (PAT), il est une opportunité pour faire de Nîmes Métropole un territoire résilient vis-à-vis du changement climatique.

Appel à projet Plan Climat

100.000€ pour financer les projets des acteurs du territoire

Impact ODD :

- (8) Travail décent et croissance économique
- (11) Villes et communautés durables
- (12) Consommation et production responsables
- (13) Lutte contre les changements climatiques
- (17) Partenariats pour la réalisation des objectifs

L'Agglomération propose chaque année une dotation financière permettant de soutenir la réalisation de projets d'associations, entreprises, communes ou institutions en lien avec le développement durable. Un enjeu majeur pour notre écométropole, qui se spécialise et augmente la dotation 2021. Objectif ? Dans le cadre du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), financer les projets qui concourent à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique du territoire de Nîmes Métropole.



Voilà près de dix ans que l'Agglomération propose chaque année une dotation conséquente en investissement afin de soutenir les projets en lien avec le développement durable et la transition énergétique. L'an passé, l'appel à projets #DéDé, ancien nom du programme, permettait de financer des projets pour un montant total de 80.000€. En 2021, l'appel à projets se spécialise, devient « Plan Climat » et sa dotation est désormais de 100.000€.

Végétalisation, plantation de haies ou d'arbres (agroforesterie) adaptés au changement climatique et accueillant la biodiversité sur les exploitations agricoles, mobilisation de l'intelligence collective pour le climat, prévention des déchets, éducation à l'environnement, etc.

Autant de thématiques financées dans le cadre de cet appel à projets Plan Climat, qui soutient les projets en lien avec l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique. Un appel à projets qui se matérialise par une convention de partenariat et une subvention versée en une seule fois, non reconductible, au début du projet.

En 2021, 40 projets ont été déposés concernant 35 structures (12 entreprises, 15 associations, 2 institutions, 1 commune et 5 porteurs de projets). Une analyse de chacun des projets par les services de Nîmes Métropole a permis de proposer une présélection de 21 projets. Un jury composé de 7 élus volontaires du conseil communautaire a choisi d'en auditionner 11. Un des 11 porteurs de projet a retiré sa candidature.

Liste des lauréats 2021 :

Structure porteuse	Projet	Montant attribué (€)
Université de Nîmes	Végétalisation du site Vauban de l'Université de Nîmes	29 000
Association « Abeille et biodiversité »	Planter 5 000 arbres en Vaunage	20 000
SCOP « Oc'Consigne » (Candidature déposée par l'association de préfiguration)	Lancer la filière de réemploi des emballages en verre sur le territoire de Nîmes Métropole	16 440
Association « Soignons la terre, soignons les hommes »	Chantiers participatifs : plantation de haies	10 840
Association « Les incroyables possibles » (FabLab de Nîmes)	Climathon	8 800
Association « Ressourcerie RéaNîmes »	Atelier coopératif d'entretien, réparation et rénovation de vélos	8 000
Association « Soignons la terre, soignons les hommes »	Livraison de fruits et légumes en vélo électrique	3 040
Collège F. Desmons de St-Génies-de-Malgoirès	Des abeilles au collège - Installation d'une ruche pédagogique dans une salle de classe	1 000
Association des jardins familiaux de Rodilhan	Achat d'un broyeur de végétaux	860
Association « RepairCafé – Milhaud » (Candidature déposée par le porteur de projet Frederic Giamarchi)	Repair Café	741

Le Projet alimentaire territorial (PAT)

(Ré)concilier agriculture, alimentation & environnement

Impact ODD :

- (1) Pas de pauvreté
- (2) Faim « Zéro »
- (3) Bonne santé et bien-être
- (8) Travail décent et croissance économique
- (10) Inégalités réduites
- (11) Villes et communautés durables
- (12) Consommation et production responsables
- (13) Lutte contre les changements climatiques
- (17) Partenariats pour la réalisation des objectifs

Comment réconcilier agriculture, alimentation et environnement ? Comment articuler « bien produire » et « bien manger » au profit de tous ? Nîmes Métropole a lancé son Projet alimentaire territorial (PAT). Elaboré en concertation avec tous les acteurs de la chaîne alimentaire, agriculteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs, ce projet majeur structurant le territoire a donné lieu à un diagnostic courant 2021 et rentrera dans sa phase expérimentale en 2022.

Car outre la paupérisation et la menace d'une crise sociale, la crise sanitaire de la Covid-19 a entraîné des perturbations des chaînes alimentaires, notamment durant le premier confinement : diminution des exportations, donc des revenus agricoles ; diminution des importations, donc sous-alimentation des marchés intérieurs. Sans oublier la détresse alimentaire qui touche plus de concitoyens. S'est alors posée la question de la sécurité alimentaire des territoires et donc celle de Nîmes Métropole.

Quelle autonomie alimentaire pour notre territoire ? Comment peuvent s'adapter les agriculteurs et les consommateurs ? Comment peuvent innover les commerçants ? Quelles nouvelles solidarités entre tous les acteurs de l'alimentation ? Il s'agit de répondre collectivement à ces questions via une véritable gouvernance alimentaire pour l'Agglomération, gouvernance globale incluant toutes les parties prenantes : acteurs publics, entreprises et acteurs du marché, associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire.

L'agglomération nîmoise dispose en effet de tous les atouts pour réussir une véritable transition agro-écologique : une agriculture diversifiée, une réputation gastronomique et un fort potentiel agroalimentaire, sans oublier un cadre de vie exceptionnel et une biodiversité remarquable. Mais il reste également de nombreux défis à relever : nous adapter aux sécheresses et inondations, mieux gérer notre eau, diminuer l'artificialisation des sols, valoriser nos friches agricoles, assurer la viabilité économique des exploitations...

En 2021, le PAT de Nîmes Métropole a fait partie des 2 PAT lauréats du Département du Gard, des 11 lauréats de la Région Occitanie et des 65 PAT sélectionnés et retenus en France dans le cadre du Plan National de l'Alimentation. A la clef : une subvention de près de 100.000€ pour 2021 et 2022. Depuis le 1^{er} mars 2021, le PAT est labellisé PAT émergent de niveau reconnu par le Ministère de l'Agriculture.

Calendrier de mise en œuvre du PAT :

- Diagnostic du territoire et des besoins, mise en place d'ateliers, rédaction du plan d'actions en 2021 ;
- Mise en œuvre du plan d'actions en 2022.



Quels sont les problèmes rencontrés sur le territoire ? Ils ont été répertoriés collectivement par les différents acteurs de ce PAT (55 structures présentes) durant des ateliers participatifs organisés en juin à l'Hôtel communautaire, et dont l'objectif était d'élaborer un diagnostic finalisé à l'automne 2021. Une trentaine de contributions durant la période estivale ont complété ce travail en atelier.

« Tous au Bois »

(Re)découvrir la transition écologique en famille

Impact ODD :

- (3) Bonne santé et bien-être
- (4) Éducation de qualité
- (11) Villes et communautés durables
- (13) Lutte contre les changements climatiques
- (15) Vie terrestre
- (17) Partenariats pour la réalisation des objectifs

Atlas de la biodiversité intercommunale, Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), projet alimentaire territorial (PAT)... 2021 a marqué le pas des objectifs de notre écométropole en matière de développement économique & durable. Dans ce cadre, l'Agglomération a inauguré un nouveau programme d'animations pour toute la famille : *Tous au Bois !* Conférence, ateliers, conte, théâtre, chasse au trésor... Placée sous le thème de la transition écologique, l'édition 2021 s'est tenue du mercredi 23 juin au dimanche 11 juillet, au Bois des Noyers, à Nîmes.

Atelier « Fabrication d'un grand hôtel à insectes », jeu de rôle « Le Carbonomètre », balade botanique, animations « Bienvenue dans la roulotte de la biodiversité », spectacle enfants « Le Tour du monde en bicyclette », etc. La 1^{ère} édition de *Tous au Bois !* s'est voulue riche et ludique pour satisfaire la curiosité de tous, enfants comme adultes.

A cette occasion, le public a même pu croiser un troupeau de moutons et son berger dans le cadre de l'éco-pâturage mis en place pour l'entretien des espaces verts du site ! Objectif de ces animations ? Proposer une réflexion sur la transition écologique aux habitants de notre Agglomération et découvrir ensemble des solutions.

Chacun a pu se reconnecter au vivant sous toutes ses formes au Bois des Noyers, un espace de nature de 10 hectares au cœur de l'Agglomération – et géré par Nîmes Métropole –, qui invite à une multitude d'activités : sport, détente, promenade, pique-nique...

A noter que cette action vient compléter la gamme des événements existants portés par Nîmes Métropole tels que la Fête annuelle des jardins collectifs, les Rendez-Vous Nature ou les Journées méditerranéennes des saveurs (JMS).

du
23
juin
au
11
juillet
2021



Réflexions
et solutions
pour la
transition
écologique

ANIMATIONS
GRATUITES

Port de marque
obligatoire, respect
des petites entreprises

Tous
au Bois !

Plus d'infos sur :
nîmes-metropole.fr
f i y t



« Territoire 100% compostage »

Pour une gestion optimisée du tri à la source des biodéchets

Impact ODD :

- (4) Éducation de qualité
- (9) Industrie, innovation et infrastructure
- (11) Villes et communautés durables
- (12) Consommation et production responsables
- (13) Lutte contre les changements climatiques
- (14) Vie aquatique
- (17) Partenariats pour la réalisation des objectifs

Pour aller plus loin dans ses actions en faveur de la réduction des déchets – et notamment la promotion du compostage et du lombricompostage –, Nîmes Métropole a lancé en mars 2021 « Territoire 100% compostage », un appel à candidatures auprès de ses 39 communes membres, visant à expérimenter, sur des territoires pilotes, un accompagnement personnalisé pour une gestion optimisée du tri à la source des biodéchets.



En présence des élèves de l'école de Saint-Dionisy, la matinée du vendredi 4 juin 2021 fut « Verte » en Vaunage ! Et pour cause, a été inauguré le 2nd composteur collectif de la commune, soit la 4ème aire de compostage partagé de l'Agglomération. Objectif ? Permettre à toutes celles et ceux qui n'ont pas l'espace pour trier leurs biodéchets à leur domicile de le faire gratuitement dans un espace collectif au cœur de leur commune ! Un premier pas vers la mise en œuvre du projet « Territoires Pilotes 100 % Compostage » tandis que 4 aires de compostage partagé ont été installées sur l'Agglomération en 2021.

Enjeu de cet appel à projets ? Mettre en œuvre de nouvelles actions pour déployer le tri à la source des biodéchets sur l'ensemble du territoire, notamment en développant des sites de compostage partagé et en permettant à tous les usagers de disposer d'une solution de tri à la source. L'objectif des territoires pilotes sera de mener l'ensemble des actions retenues dans un délai d'un an afin de donner une impulsion forte au tri à la source des biodéchets.

Qu'est-ce que « Territoires Pilotes 100 % Compostage » ?

Il s'agit d'un programme initié en 2021 auprès de communes volontaires pour s'engager sur un an à mettre en place un maximum d'actions concernant la prévention et la gestion de proximité des biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts) des habitants et de la commune. Les communes reçoivent un accompagnement dans le développement de projets locaux visant à réduire la part des biodéchets dans les ordures résiduelles et à mieux valoriser les déchets verts produits sur la commune.

En effet, environ 30 % de notre poubelle est composée de déchets organiques (« biodéchets ») qui peuvent être facilement valorisés par différentes techniques de compostage.

Les lauréats 2021 :

Saint-Dionisy : commune pionnière dans la gestion de proximité des biodéchets (broyage des déchets verts municipaux, utilisation du broyat dans les espaces verts, premier composteur partagée depuis 2016). Elle pratique également le *mulching* (= tonte laissée sur place). Elle affiche une volonté d'atteindre une autonomie maximale pour réduire et valoriser les biodéchets de la commune. Elle compte s'appuyer sur un panel de citoyens et sur différents moyens de communication pour toucher le public le plus large.

Saint-Mamert-du-Gard : dans le cadre d'une réflexion globale (avec une forte dimension pédagogique dans le cadre d'un projet éco-école), volonté de poursuivre une démarche engagée avec le « zéro-phyto » depuis 2017. L'acquisition d'un broyeur à végétaux est envisagée ainsi que les possibilités d'en faire bénéficier les usagers. Dans la continuité, le développement du compostage collectif pourrait être un outil pour inciter et accompagner les habitants dans la réduction des déchets. La commune souhaite y inclure des jardins partagés et la communication fera la part belle aux démarches participatives.

Quartier Le Clos des Gallines de Nîmes : le territoire de Nîmes Métropole comprend un centre urbain (Nîmes) et des communes périphériques. La généralisation du tri à la source des biodéchets s'entend sur l'ensemble du territoire. L'objectif avec ce quartier lauréat, est de démontrer que le compostage (sous toutes ses formes) est aussi possible en ville dans des quartiers urbains et ainsi disposer d'un premier retour d'expérience sur la Ville-centre.

A noter que les candidats qui n'ont pas été retenus pourront bénéficier d'un accompagnement sur un projet ponctuel de manière à s'inscrire dans cette dynamique. Nîmes Métropole proposera ensuite, à l'appui de cette expérience, un calendrier de déploiement de la généralisation du tri à la source des biodéchets sur l'ensemble de son territoire.

Partenariat avec la Ligue contre le cancer

Encourager le tri sélectif + Aider la recherche médicale

Impact ODD :

- (3) Bonne santé et bien-être
- (9) Industrie, innovation et infrastructure
- (11) Villes et communautés durables
- (12) Consommation et production responsables
- (13) Lutte contre les changements climatiques
- (16) Paix, justice et institutions efficaces
- (17) Partenariats pour la réalisation des objectifs

Depuis 2011 et la prise de compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers » (CTDM), l'Agglomération reverse chaque année une partie de ses recettes issues du recyclage du verre collecté sur son territoire au profit de la lutte contre le cancer. Dans ce cadre, a été signée mardi 22 juin la convention de partenariat 2021-2022 destinée à soutenir les actions de la Ligue contre le cancer du Gard.

Par cette action originale et incitative, l'Agglo escompte un double impact sociétal : encourager le tri sélectif et aider à financer la recherche médicale. Financer également l'aide aux malades, qui est un axe important des actions de la Ligue et notamment du comité départemental du Gard.

D'une durée de deux ans, ce nouveau partenariat entérine le versement annuel par l'Agglomération d'une somme forfaitaire de 14.000 euros prélevée sur ces recettes issues du recyclage du verre.

Cette somme représente environ un tiers des recettes perçues par l'association dans le cadre de ses partenariats « Recyclage du verre » avec trois autres collectivités outre Nîmes Métropole.

A noter qu'en 2020, la collecte du verre a permis à Nîmes Métropole de générer environ 160.000 euros de recettes issues du recyclage de quelques 6.300 tonnes de verre d'emballages collectées chaque année sur le territoire (+3% par an). Sont concernés les verres collectés en apport volontaire ou collectés auprès des cafés, hôtels et restaurants de l'Agglomération, et recyclés à la Verrerie de Vergèze (30).

Le traitement « circulaire » des déchets des habitants de Nîmes Métropole :



La Vaccination Party

Protéger nos jeunes contre la Covid-19

Impact ODD :

- (3) Bonne santé et bien-être
- (9) Industrie, innovation et infrastructure
- (10) Inégalités réduites
- (11) Villes et communautés durables
- (16) Paix, justice et institutions efficaces
- (17) Partenariats pour la réalisation des objectifs

C'était une première en France : organiser un jeu-concours pour inciter les jeunes à se faire vacciner contre la Covid-19. Réservée aux 18-25 ans résidents de l'Agglo, ayant reçu leur 1^{re} dose ou vaccinés, la Vaccination Party organisée par Nîmes Métropole s'est tenue du 24 juin au 18 juillet 2021. Tirage au sort le 19 juillet puis remise des lots aux gagnants le 20 juillet. L'opération a rencontré un franc succès : près de 800 jeunes ont participé pour remporter un des 34 lots mis en jeu.

« Tu as entre 18 et 25 ans ? Tu résides dans une des communes de l'Agglo ? Tu vas te faire vacciner ? Tu hésites à te faire vacciner et tu cherches une motivation pour passer à l'acte ? C'est maintenant ! Jusqu'au 18 juillet 2021, participe au jeu-concours mis en place par Nîmes Métropole et remporte des abonnements & chèque-cadeaux utiles à ton quotidien !

A quoi sert ton Agglo justement ? Elle te fournit en eau potable, te permet de vivre dans des espaces sains et propres, de te déplacer de manière écologique ; elle te distrait avec des concerts, spectacles ou d'aller à la piscine et t'offrir des services ... Pour mieux en profiter, fais-toi vacciner ! C'est gagner ta liberté et, via le jeu-concours mis en place par l'Agglo, tenter de gagner des lots à consommer sans modération ! »

Liberté pour nos jeunes de voyager, de retrouver leurs amis, leur famille, de faire de nouvelles rencontres... et pour l'Agglo, de s'engager et prendre ses responsabilités de manière originale et incitative pour lutter contre la Covid-19.

Première expérience du genre en France, la Vaccination Party organisée par Nîmes Métropole s'est tenue du 24 juin au 18 juillet 2021. Réservée aux 18-25 ans résidents de l'Agglo, ayant reçu leur 1^{re} dose ou vaccinés, elle a rencontré un franc succès puisque près de 800 jeunes de l'Agglo ont participé pour gagner des lots.

La Vaccination Party en chiffres :

- Plus de 50 millions de Français impactés via :
 - * 7 médias locaux + 37 médias nationaux
 - * les réseaux sociaux : plus de 200.000 jeunes de 18-25 ans impactés via Facebook et Snapchat
 - * une campagne pub réseaux sociaux + Skyrock + médias « jeunes »
- 782 inscrits
- 34 gagnants



**JUSQU'AU
18
JUILLET**

CONTRE LA COVID-19

VACCINATION PARTY

**FAIS-TOI VACCINER
ET GAGNE DE
NOMBREUX LOTS**

**JEU-CONCOURS
RÉSERVÉ AUX
18-25 ANS***

*Résidents de l'Agglo et vaccinés ou ayant reçu leur 1^{re} dose (attestation à l'appui)



 
vaccinimes-metropole.fr



La navette Vaccination

Protéger nos aînés contre la Covid-19

Impact ODD :

- (3) Bonne santé et bien-être
- (9) Industrie, innovation et infrastructure
- (10) Inégalités réduites
- (11) Villes et communautés durables
- (16) Paix, justice et institutions efficaces
- (17) Partenariats pour la réalisation des objectifs

Dans le cadre de la campagne gouvernementale de vaccination contre la Covid-19, Nîmes Métropole a mis en place, avec son opérateur de bus Tango, un service gratuit de navettes pour les plus de 75 ans vers les centres de vaccination de l'Agglomération.

En 2021, Nîmes Métropole a offert aux habitants de plus de 75 ans demeurant dans l'Agglomération un service de navettes gratuites vers les deux centres de vaccination Covid-19 : le CHU Carémeau et Costières, à Nîmes.

L'objectif ? Aider nos aînés les plus fragiles, n'ayant pas toujours les moyens de se déplacer facilement, à aller se faire vacciner contre la Covid-19 le plus rapidement possible, depuis leur domicile.



A noter que cette navette Vaccination est venue compléter deux autres dispositifs mis en place par l'Agglo :

1. La gratuité du transport en taxi pour le personnel soignant

De 5h30 à 6h et après 20h30, un système de réservation de taxi a été mis en place pour les soignants, uniquement pour les lignes T1, T2 & L2, sur présentation de l'attestation de déplacement dûment complétée par l'employeur. Ce service de transport à la demande a été mis en place gratuitement par l'Agglomération afin de permettre la desserte du CHU et de la Polyclinique Kennedy, et pour compenser l'arrêt des services à 20h30.

2. La navette Confinement

Via son service Tango, l'Agglo a proposé une navette gratuite pour aider les aînés à réaliser leurs courses et soutenir dans le même temps les commerces locaux. Elle desservait trois points de vente sur demande : les Halles de Nîmes, le Mas des Agriculteurs et le Marché de Jean Jaurès, à Nîmes. Ce service était réservé au plus de 65 ans, du lundi au samedi, pendant toute la période de confinement, et valable pour deux déplacements par semaine, réservables en une fois.



Navette confinement
pour aider les aînés
et les commerces locaux

Réalisez vos achats de 1^{ère} nécessité chez vos commerçants locaux durant la période de confinement.

- Réservé aux 65 ans et +
- Du lundi au samedi
- Halles de Nîmes,
Mas des Agriculteurs
Marché de Jean Jaurès.

Réservation la veille avant 17h.



Prix IMBP 2020

Le projet de trambus T2 récompensé

Impact ODD :

- (7) Énergie propre et d'un coût abordable
- (8) Travail décent et croissance économique
- (9) Industrie, innovation et infrastructure
- (10) Inégalités réduites
- (11) Villes et communautés durables
- (12) Consommation et production responsables
- (13) Lutte contre les changements climatiques
- (14) Vie aquatique
- (15) Vie terrestre
- (17) Partenariats pour la réalisation des objectifs

En mars 2021, Nîmes Métropole a reçu le Grand Prix du jury de l'édition 2020 du Prix « Infrastructures pour la mobilité, biodiversité et paysage », décerné par l'Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité (Iddrim). Un prix pour le projet de T2 remis en présence de Bérangère Abba, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité.

15 candidatures étaient en compétition à l'échelle de l'Hexagone ; le projet de Nîmes Métropole a été sélectionné à l'unanimité car il joint « *l'utile à l'agréable* », a souligné le président de l'Iddrim. De son côté, Bérangère Abba a salué ce qu'elle estime être le « *projet phare de cette année* », un projet qui « *concerne la décarbonation des déplacements comme la qualité de vie et la promotion de la biodiversité urbaine* ».

Ce prix vient récompenser la volonté de promouvoir les transports doux et le développement durable de Nîmes Métropole. Une volonté qui veut s'inscrire dans la durée avec la démarche initiée pour être certifiée « Haute Qualité Environnementale Infrastructure », avec, notamment, la poursuite des travaux de la ligne T2 sur la seconde phase 2021-2022, pour une mise en service fin 2022. Ainsi, Nîmes Métropole sera l'une des premières collectivités à être certifiée HQE Infra de France.

A propos du projet Tram'Bus Diagonal T2

Le projet de Tram'Bus Diagonal T2 vise à renforcer et améliorer la performance du réseau de transports collectifs sur le territoire de Nîmes Métropole grâce au développement d'une seconde ligne de bus à haut niveau de service (BHNS, bus hybrides alimentés en biogaz (électrique + gaz)), qui vient mailler le réseau existant.

En parallèle, l'Agglomération s'engage dans la production de biogaz par la création d'une usine de méthanisation fonctionnant avec les boues des stations d'épurations de Nîmes Métropole. Ce projet, c'est aussi le développement de la végétalisation des abords pour permettre de contribuer à la réduction des ilots de chaleur et améliorer l'espace urbain (régulation du climat local).

A propos du prix IMBP

Organisé par l'Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité (Iddrim), le Prix IMBP récompense chaque année les meilleures initiatives prises par les acteurs impliqués à différents niveaux de projets de requalification et d'exploitation des infrastructures de mobilité (conception, construction, gestion, entretien et aménagement). Les infrastructures concernées comprennent : les routes, les rues, les voies vertes, les espaces publics urbains, les voies ferrées et fluviales, les ports et les aéroports. Ces actions doivent œuvrer en faveur de la préservation, de la restauration et de la valorisation des écosystèmes, de la biodiversité et du paysage.



Boulevard Kennedy, à Nîmes, l'Agglo a opté pour des plantations arbustives avec essences locales afin d'augmenter la porosité du sol et ainsi mieux maîtriser sa gestion de l'eau.

Job-dating T2

Les chantiers de l'Agglo au service de l'insertion

Impact ODD :

- (8) Travail décent et croissance économique
- (9) Industrie, innovation et infrastructure
- (10) Inégalités réduites
- (11) Villes et communautés durables
- (12) Consommation et production responsables
- (17) Partenariats pour la réalisation des objectifs

En partenariat avec les centres sociaux Jean Paulhan et André Malraux de Nîmes, la Mission locale jeunes de Nîmes Métropole et divers acteurs du monde de l'emploi, l'Agglomération a organisé en mars 2021 un job dating dans les quartiers Mas de Mingue et Chemin-Bas d'Avignon, à Nîmes. Une démarche qui s'inscrit dans les engagements pris par Nîmes Métropole de réserver une partie des emplois du chantier de la T2 aux habitants éloignés de l'emploi des quartiers concernés.

Ouvriers routiers VRD, maçons, coffreurs-bancheurs, ouvriers paysagistes, gardiennage, entretien, administratif... Les profils recherchés par les entreprises travaillant sur le chantier du trambus T2 portés par l'Agglo sont multiples et non exhaustifs. Au total, les travaux de la T2 vont générer des emplois d'insertion de juin 2021 à décembre 2022, notamment dans les domaines du BTP : bâtiments et travaux publics, voirie, réseaux, génie civil, aménagements urbains, démolitions, espaces verts...

Ces postes sont destinés à des emplois d'insertion, Nîmes Métropole réservant, dans le cadre de ses marchés publics, une partie des heures de travail liées aux chantiers de la ligne T2 à des personnes éloignées de l'emploi dans les quartiers Chemin-Bas d'Avignon et Mas de Mingue, à Nîmes.

En partenariat avec les centres sociaux et la Ville de Nîmes, deux journées ont ainsi été organisées pour l'emploi d'insertion par l'Agglomération, en présence des relais insertion et des entreprises de travaux publics du chantier Tram'bus T2. Un partenariat à forte valeur ajoutée tandis que les deux collectivités sont fortement engagées dans les programmes de requalification urbaine des quartiers Pissevin-Valdegour, Chemin-Bas d'Avignon et Mas de Mingue, portés par Nîmes Métropole.

Les travaux de BTP importants à venir sur les dix prochaines années vont ainsi favoriser la mise en place d'actions fortes et visibles au sein de ces quartiers, bientôt traversés par le Tram'bus, pour toucher un public en demande et concerné par l'insertion.

T2 recrute,
venez nous rencontrer !

**TRAMBUS
DIAGONAL**
T2 - Le lien est/ouest

JOB DATING - MÉTIERS DU BTP - 29 ET 30 MARS 2021

LES ACTEURS PRÉSENTS

Colas - Eiffage - Razel Bec - Eurovia - Lautier Moussac - Idverde
Mission Locale Jeunes Nîmes - Face Gard - GEIQ BTP - École régionale de la deuxième chance (ER2C)
ID'EES Intérim - AIRELLE intérim (Agences d'insertion)

POSTES PROPOSÉS :

- ouvriers routiers VRD
- maçons
- coffreur-bancheur
- ouvriers paysagistes
- gardiennage
- entretien
- administratif...

VOUS ÊTES :

- demandeur d'emploi inscrit depuis plus d'un an à Pôle Emploi
- allocataire du RSA et de l'Allocation de Solidarité Spécifique
- travailleur handicapé relevant du milieu ordinaire de travail
- âgé de moins de 26 ans sans qualification et/ou sans expérience
- Senior et en difficulté sur avis motivé de Pôle Emploi, de la mission locale ou de la MDPH

INFOS PRATIQUES

RENDEZ-VOUS SUR PLACE* :
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

- **lundi 29/03**

au Centre socio-culturel et sportif Jean Paulhan
72 avenue Mgr Claverie, 30000 Nîmes
04 30 06 77 44

- **mardi 30/03**

au Centre socio-culturel et sportif André Malraux
2 avenue de Lattre de Tassigny, 30000 Nîmes
04 30 06 77 15

* Pour gagner du temps, VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE DÈS MAINTENANT auprès des centres J. Paulhan et A. Malraux (numéros indiqués ci-dessus) ou contacter la Mission locale jeunes de Nîmes (04 66 76 38 00).
Venez avec votre CV si vous en avez un.

NIMES-METROPOLE.FR



Concertation PAPI 3

Plus forts ensembles face aux inondations

Impact ODD :

- (3) Bonne santé et bien-être
- (6) Eau propre et assainissement
- (9) Industrie, innovation et infrastructure
- (11) Villes et communautés durables
- (12) Consommation et production responsables
- (13) Lutte contre les changements climatiques
- (14) Vie aquatique
- (15) Vie terrestre
- (17) Partenariats pour la réalisation des objectifs

L'Établissement public Vistre Vistrenque (EPTB) et Nîmes Métropole ont terminé en 2021 la première version du PAPI 3 Vistre, nouveau dispositif de prévention des inondations. De nombreux acteurs ont travaillé conjointement afin de proposer un programme d'actions répondant au mieux aux problématiques du territoire. Ce programme a été soumis à l'avis de la population lors d'une phase de concertation qui s'est tenue du 10 avril au 10 mai 2021.



Couvert par le Vistre et ses affluents, dont les cadereaux nîmois, ainsi que par les cours d'eau des Costières orientales qui s'écoulent vers le canal du Rhône à Sète, le territoire de Nîmes Métropole est particulièrement exposé au risque inondation. Ci-dessus une photo du Cadereau d'Uzès prise le 14 septembre 2021, lors de l'épisode cévenole qui a frappé le Gard, placé en alerte rouge.

En réponse à cette vulnérabilité, plusieurs programmes d'actions permettant de réduire le risque lié aux inondations ont vu le jour : le programme Cadereau et les PAPI 1 et 2 du Vistre. Porté par l'EPTB Vistre Vistrenque et la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole, le PAPI 3 Vistre s'inscrit dans la continuité des précédents dispositifs.

L'une des caractéristiques du PAPI 3 Vistre est la volonté de construire ce dispositif de manière partagée. Son élaboration intègre différents acteurs locaux et spécialistes du risque inondation mais également la population. Ainsi, un programme d'actions construit à partir d'un diagnostic approfondi du territoire a été soumis à une phase de concertation permettant de recueillir l'avis et les remarques de la population concernée.

Et après, concrètement ?

L'ensemble des avis et commentaires recueillis seront étudiés et, le cas échéant, pris en compte dans la finalisation du PAPI 3 Vistre. Suite à cette phase de concertation, un bilan synthétique des contributions recueillies sera présenté sur le site du PAPI 3 Vistre. Ce site internet permettra, par la suite, de communiquer sur la mise en œuvre du programme d'actions qui débutera en 2022.

Le PAPI 3 en bref :

Dans le cadre de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des Inondations » (Gemapi), qui lui est dévolue depuis le 1er janvier 2018, l'Agglomération a la responsabilité d'aménager les cours d'eau et d'assurer la gestion des ouvrages (digues, barrages), pour prévenir les inondations sur son territoire. Elle réalise donc des travaux d'envergure inclus dans des « Programmes d'actions de prévention des inondations » (PAPI).

Après les PAPI de l'Ile-de-France, les PAPI 1 et 2 Nîmes Cadereaux et le futur PAPI 3 Vistre sont les plus importants de l'Hexagone. Ces opérations incluses dans les PAPI 1 et 2, entre 2007 et 2021, ont déjà représenté un investissement de la Ville de Nîmes et de Nîmes Métropole de plus de 140 millions d'euros de travail.

Le PAPI 3 Vistre à venir (2022-2028), qui se déploiera sur Nîmes et d'autres communes du bassin versant du Vistre et des Costières, totalisera plus de 116 millions d'euros d'investissement dont 87 millions d'euros de travaux.

A noter que ces investissements très importants sont fortement soutenus par le co-financement des partenaires du PAPI : Etat (30 à 50%), Région Occitanie (10 à 20%), Département du Gard (10%), sans oublier l'Europe (20%).

Partenariat avec l'UFC-Que Choisir

Encourager l'action des « consom'acteurs »

Impact ODD :

- (3) Bonne santé et bien-être
- (6) Eau propre et assainissement
- (10) Inégalités réduites
- (11) Villes et communautés durables
- (12) Consommation et production responsables
- (16) Paix, justice et institutions efficaces
- (17) Partenariats pour la réalisation des objectifs

A l'occasion de la journée mondiale de l'eau qui s'est tenue en mars 2021, Eau de Nîmes Métropole (EDNM) - le délégataire missionné par l'Agglomération pour gérer la distribution et l'assainissement de l'eau potable -, a signé une convention inédite avec l'antenne locale de l'UFC-Que Choisir, l'association des « *consom'acteurs* » engagés. Objectif ? Renforcer la qualité du service aux usagers de l'eau dans l'Agglo.

Plus de proximité avec les usagers, plus de réactivité et d'adaptabilité : tel est le sens de cette convention d'engagement avec l'antenne locale (AL) de l'UFC-Que Choisir, première du genre, dont l'objectif est de donner confiance et satisfaction aux usagers.

Un partenariat sociétal impliquant un programme de bienveillance envers les consommateurs, qui permettra d'approfondir et développer la proximité du service avec les usagers, en particulier avec les usagers ayant des difficultés dans leur relation avec le Service des Eaux et/ou une consommation anormale.

En clair, si, par mégarde, les usagers reçoivent une facture de 5.000 euros au lieu des 500 euros habituels, engagement est pris de déployer une solution rapide à leur problème !

Cette convention permettra notamment d'apporter des conseils aux usagers sur les gestes et techniques qui permettent d'économiser de l'eau ou de déceler d'éventuelles anomalies (fuites), ou d'aider à la mise en place de solutions pour les usagers en situation de difficulté, y compris difficultés financières.

Qu'est-ce que l'UFC-Que Choisir ?

Fondée en 1951, l'UFC-Que Choisir est une association nationale indépendante à but non lucratif, qui a pour mission d'informer, de conseiller et de défendre les citoyens consommateurs. De son côté, l'antenne locale (AL) de Nîmes compte 2.187 adhérents, près de 40 bénévoles et traite environ 17.000 réclamations par an.

Les objectifs de la convention en bref :

- Répondre qualitativement aux attentes et besoins des consommateurs de EDNM ;
- Entretenir un échange constant autour des évolutions des services de l'eau, de l'assainissement et de son environnement ;
- Clarifier les finalités, missions et fonctions de EDNM ;
- Offrir des réponses sur des différends éventuels ; Traiter les conseils et litiges en étroite relation avec les responsables de services concernés de EDNM ;
- Garantir que les contrats à destination des usagers et consommateurs soient en conformité avec les délibérations des Nîmes Métropole, le droit de la consommation et droit civil français et européen.

Les engagements d'EDNM en bref :

- Mettre à disposition de l'Association UFC-Que Choisir Nîmes un dispositif privilégié, d'échanges et de résolution de litiges ;
- Traiter avec la plus grande attention les réclamations et litiges qui pourraient lui être transmis par l'AL UFC-Que Choisir Nîmes ;
- Se rendre disponible si nécessaire pour une rencontre semestrielle.

Les engagements de l'UFC-Que Choisir Nîmes en bref :

- Mettre en avant la contractualisation de la présente convention auprès de ses adhérents et interlocuteurs dans le but de développer des relations apaisées avec tous les interlocuteurs afin de résoudre les litiges des adhérents de l'AL UFC-Que Choisir Nîmes ;
- Porter à connaissance de EDNM les préoccupations de ses adhérents ; Transmettre après étude et analyse les réclamations qui lui seraient remises par ses adhérents ;
- Effectuer un suivi des demandes transmises à EDNM ; Produire une fiche « navette » type, permettant d'identifier clairement le demandeur, l'objet du litige, et les résultats attendus.
- Se rendre disponible pour un bilan semestriel avec EDNM ;
- Une rencontre ponctuelle pourra avoir lieu, à la demande de EDNM.

« Les ZAE se mettent au vert »

Pour allier développement économique & écologique

Impact ODD :

- (6) Eau propre et assainissement
- (7) Énergie propre et d'un coût abordable
- (8) Travail décent et croissance économique
- (9) Industrie, innovation et infrastructure
- (11) Villes et communautés durables
- (12) Consommation et production responsables
- (13) Lutte contre les changements climatiques
- (14) Vie aquatique
- (15) Vie terrestre
- (17) Partenariats pour la réalisation des objectifs

Des génisses dans les zones d'activités économiques ? C'est possible grâce à l'écopâturage !
En juin 2021, l'Agglomération a décidé de mettre à disposition de divers éleveurs les espaces verts des zones d'activités économiques (ZAE) urbaines et périurbaines dont elle a la gestion. Entre deux commerces, les habitants ont pu admirer les nouvelles venues : des génisses de 12 à 18 mois de races tarentaise et abondance ! Après les génisses sur la ZAE de Bouillargues, la ZAE Georges Besse, à Nîmes, a accueilli des moutons au Bois des Noyers.



En juin 2021, a débarqué dans la ZAE Georges Besse, un troupeau composé de 25 brebis et de 2 mini-ponies, qui s'est déplacé tout au long de l'été sur différents espaces du Bois des noyers (pâturage itinérant). Le temps de présence dans chaque espace était fonction de la progression du cheptel et de la quantité d'herbe présente.

Dans le cadre de son engagement en matière de Développement économique & durable, Nîmes Métropole a décidé d'innover en proposant une nouvelle gestion des espaces verts des zones d'activités économiques (ZAE) urbaines et périurbaines dont elle a la gestion. Un choix qui offre un double intérêt car il concilie l'intérêt économique agricole et l'entretien des espaces verts des ZAE, sans compter qu'il s'inscrit pleinement dans une démarche plus vertueuse du point de vue environnemental.

Ainsi, les espaces naturels et lots restant qui ont vocation dans un futur proche à accueillir des activités économiques, font désormais l'objet d'une mise à disposition en faveur d'un éleveur. Objectif ? Proposer une solution alternative à l'entretien mécanique des espaces verts, qui permet de respecter l'environnement tout en proposant des animations ludiques et pédagogiques pour le public.

Outre cette initiative d'écopâturage, d'autres actions ont été menées en 2021 dans le cadre du dispositif « Les ZAE se mettent au vert ! ». Ainsi le changement des éclairages publics énergivores de la ZAE Ville Active, à Nîmes, qui a donné une nouvelle hauteur aux emblématiques mâts d'éclairage du cours Jean Monnet !

Le changement visuel est peu perceptible. Pour autant, l'opération menée en juillet 2021 a permis d'offrir une meilleure qualité d'éclairage et un gain énergétique majeur. En effet, les mâts emblématiques d'éclairage du cours Jean Monnet en Ville Active ont été équipés d'un système d'éclairage à base de diodes électroluminescentes dit « LEDS » (pour « light-emitting diode »).

Menée à travers un marché de performance énergétique partagée avec la Ville de Nîmes depuis 2018, cette opération a permis de remplacer les 64 projecteurs alors installés sur les 8 mats de grande hauteur (22 à 24 mètres linéaires), tout en conservant l'identité singulière de l'éclairage de la Ville Active.

Objectif ? Réduire la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre induites par la production d'énergie des éclairages publics, mais également les dépenses en électricité.

Car si les anciens projecteurs étaient des 1000 W sodium, les nouveaux contiennent chacun 144 LEDS qui, à même puissance et même luminosité, consomment beaucoup moins que tout autre éclairage, tout en fonctionnant avec une basse tension et donc en dégageant peu de chaleur (32°C maximum). Ce changement permettra donc un gain énergétique de 65% par an, soit environ une économie de 10k€ par an sur les consommations d'électricité. Il permettra également d'abaisser de 50% la puissance sur les nuits (de 23h à 5h du matin).

Il s'agit également d'agir pour l'environnement et la biodiversité tandis que la fourniture d'électricité est garantie 100 % énergies renouvelables sur l'ensemble du parc d'éclairage public et du patrimoine géré par Nîmes Métropole. Enfin, cette opération aura également un impact positif durable sur la biodiversité en limitant la pollution lumineuse générée par un éclairage nocturne trop puissant.

La gestion des zones d'activités

Le saviez-vous ? Eclairage public, mobilier urbain, signalétique, voirie, espaces verts... Depuis le transfert de compétences opéré par l'Etat en 2018, Nîmes Métropole a la responsabilité des ZAE dont elle gère la construction, l'aménagement et l'entretien - en propre ou via un délégataire -, ainsi que les réseaux dits « secs » (fibre numérique, éclairage public), et les réseaux dits « humides » (eau potable, eaux usées, etc.).



Généralisation du télétravail

Pour une collectivité moderne & confiante

Impact ODD :

- (3) Bonne santé et bien-être
- (5) Égalité entre les sexes
- (8) Travail décent et croissance économique
- (9) Industrie, innovation et infrastructure
- (10) Inégalités réduites
- (11) Villes et communautés durables
- (12) Consommation et production responsables
- (16) Paix, justice et institutions efficaces
- (17) Partenariats pour la réalisation des objectifs

Si la crise sanitaire a imposé son expérimentation généralisée dans les entreprises comme dans les collectivités, le télétravail a un sens au-delà de cette période que chacun souhaite exceptionnelle. Ainsi la loi de 2017 a fait entrer dans le monde du travail cette possibilité de télétravail, basée sur une organisation méthodique, des objectifs clairs et une confiance de la hiérarchie et des collaborateurs. Dans les entreprises, dans les associations, mais aussi dans le service public et dans nos collectivités. Une option choisie par Nîmes Métropole, qui a généralisé le télétravail pour ses quelques 500 agents en 2021.

Bien qu'il soit possible dans le secteur public depuis 2016, il faut bien reconnaître que jusqu'à cette crise sanitaire, et même le second confinement, le télétravail n'était pas vraiment entré dans les mœurs. Dans ces périodes perturbées, il a fallu relever le défi de la continuité de l'activité et du service public, notamment en équipant les salariés de l'Agglomération en un temps record de matériel informatique adéquat (ordinateurs portables, accès VPN, boîtiers « Tiny »...).

Ainsi, dans le cadre du deuxième confinement, 56% des salariés de Nîmes Métropole étaient en télétravail. 82 % de ceux-ci avaient opté pour 2 ou 3 jours de télétravail par semaine. Les autres continuaient à se rendre sur le terrain pour assurer la continuité du service au public (accueil, collecte des déchets, suivi des chantiers, transports en commun, gestion des services eau et assainissement). Mais il fallait organiser l'après, le retour à la normalité et la généralisation du télétravail.

Et en ce sens, le président de Nîmes Métropole avait adressé une lettre aux représentants du personnel dès le début de son mandat, au cours de l'été 2020, souhaitant que le cadre du télétravail « de droit commun » soit mis en place dans la première partie de l'année 2021. Dès le 1er janvier, la Direction des ressources humaines de Nîmes Métropole a ainsi engagé un audit des besoins, des règles à respecter en matière de sécurité des systèmes d'information et de protection des données.

Un groupe de travail réunissant les organisations syndicales et les représentants du personnel a été également mis en place pour prendre en compte les souhaits des agents et définir précisément les modalités d'accompagnement (formation, engagement volontaire des salariés). Ainsi le Conseil communautaire a voté une délibération instaurant le principe du télétravail au premier semestre 2021.

Tous les agents ont donc été informés de sa mise en place sous un format maximum de 1,5 jours télétravaillés par semaine. Nîmes Métropole a également mis en place un module de demande d'éligibilité au télétravail (sur son logiciel de temps de travail) de manière dématérialisée et a organisé plusieurs sessions de formation par groupe de 10 via visio-conférence, tant pour les agents managers que leurs équipes. En octobre 2021, ce sont 220 agents qui ont ainsi demandé à avoir accès au télétravail de droit commun sur les 275 postes éligibles recensés.